

Pourquoi l'Eglise prohibe l'inceste plus que l'Ancien Testament.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb039_f0327

SourceBoite_039 | Freud. Sexualité. Folie. (Cours de Vincennes).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Fardoil, Discours ou traité de l'inceste, in Fardoil, Harangues, discours et lettres 1665](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Pourquoi l'Eglise prohibe l'inceste +
que l'A. T.

324

"C'est l'un des événements et du thème
de l'histoire de l'humanité, l'inceste
Prophète du contingent, l'union pulsatrice advenue,
après les vagues de la génération pendant 40
siècles, au bout d'un // d'un soleil, sorti du
sein ou du sein de la Vierge, avec aux pieds
le fils, le donner lieu à la charité et à
la régénération de peupler le ciel avec de braver
la société civile. L'Eglise suivait de l'Écriture
qui fait les vierges et pousse de l'homme
l'été des lieux conjoints à en puiser
circonscrire de + près les mariages civils
ments, sans ordonner le sacrement, et ren-
voyer la République in habitée; et enfin
qui interdisait l'union des personnes dé-
unies par le sang, et faisait un justiciable
à la confusion du nom de parent et de mari,
elle élève la charité avec la alliance,
par laquelle elle fait succéder les
les profits de l'état les uns sur les autres

BnF
MSS

par un recours mutuel : privant des
autres utiles des services qu'elle reprend
de leur tige, dissipe la pauvreté
trop périlleuse en la recherche des prentes
(1), et se jalousie mortelle de la réputation
ou du refus en la des personnes, si riches :
et consent en la t. h., ne leur laissant
+ l'occasion de la consumer dans un
vulgaire incendie de la prouté et de
l'émouer.

Et ceci pourait causer des // assem-
blées monstrueuses : aussi la
financière aventure des M. de Lethus
les filles de cein produites géométr.

r 161-163.

Nicolas Favreuil. Discours
ou Traité de l'Inerte.

in Harangues Discours et Lettres
An 1665

refe s. St Thomas. Somme
suppl. 3^e r. questions 54 articles 8
concl.